



Plus values d'un bien immobilier

Par **geje**, le **19/01/2014** à **01:35**

J'ai acheté il y a 18 ans les parts d'une SCI a l'IR qui détenait depuis 15 ans un bien immobilier.

Aujourd'hui, le bien immobilier est détenu depuis 33 ans dans cette SCI.

Je souhaite vendre ce bien.

Qu'elle sera la fiscalité me concernant ?

Vente des parts de la SCI = des plus-values. Je n envisage pas ce cas.

Vente du bien par la SCI il n'y a pas de plus values (bien détenu depuis plus de 30 ans) je récupère l'argent puisqu'il y a transparence fiscale. Ce raisonnement est il bon?

Merci pour vos réponses

Par **Isabelle Gauthier**, le **28/01/2014** à **16:18**

Bonjour,

C'est l'un des intérêts majeurs de la détention d'actifs via une société civile. Pas d'imposition sur la plus-value pour vous, puisque la SC à l'IR détient le bien depuis plus de 30 ans.

Cordialement,